Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261104-DE

Département des Côtes -d'Armor
Commune de CAVAN
Séance du 16 Novembre 2026
Date de la convocation : 9 Novembre 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202611-04

L'an deux mil vingt-six, le 16 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Etaient Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1er Adjoint, Magali BODEREAU, 2nd adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3ème adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4ème adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5ème adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adelaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

Etaient absents avec procuration : 2 : Daiven PIOGER à Maurice OFFRET, Adeline POINTIER à Didier NEVEUX

Etaient absent sans procuration :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Approbation de l'avenant 2 du marché de travaux pour l'école du lot 8 Cloisons-doublage-Plafonds non soumis à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux de la réhabilitation et la rénovation thermique de l'école, il est nécessaire de réaliser des travaux de reconstitution d'un plafond en sous plancher.

Le montant du marché initial s'élevait à 118 048.24 € HT

L'avenant 1 était de 500 € HT

L'avenant 2 présenté par l'entreprise CARN PLATRE LOT 8 s'élève à 4 837.92 € HT.

Soit une incidence sur le marché initial de **4.52 %**

Le nouveau montant s'élève à 123 386.16 € HT soit 148 063.40 € HT

Monsieur le Maire rappelle que la variation de 4.52% du montant du marché initial, restant ainsi inférieur au seuil des 5% fixé par l'article R2194-8 du Code de la Commande publique, celle-ci n'entraîne pas la saisie de la Commission d'Appel D'Offres.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-4,

Vu le code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20261116-20261104-DE

Considérant la nécessité de réaliser les travaux

Considérant que Madame Magali BODEREAU a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes Pour : 19
Votes Contre :
Abstention :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 du LOT 8 de l'entreprise CARN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

La secrétaire de séance, Le Maire,

Magali BODEREAU Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État